



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES APPALACHES
MUNICIPALITÉ DE BEULAC-GARTHBY

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 285-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT
241-2022 ÉDICTIONNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS-ES
MUNICIPAUX

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, conformément à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* :

- 1- Qu'un avis de motion a été donné le 5 mai 2025 concernant l'adoption du Règlement numéro 285-2025 modifiant le Règlement numéro 241-2022 édictant le *Code d'éthique et de déontologie des élus-es municipaux* et le projet fût également déposé et présenté. Une copie de ce projet est mise à la disposition du public, via le site Internet de la municipalité, à la suite du présent avis public ;
- 2- Que ce projet de code d'éthique et de déontologie se résume comme suit :
 - Il énonce les principales valeurs de la municipalité :
 - i. L'intégrité des membres de tout conseil de la municipalité ;
 - ii. L'honneur rattaché aux fonctions de membre d'un conseil de la municipalité ;
 - iii. La prudence dans la poursuite de l'intérêt public ;
 - iv. Le respect envers les autres membres d'un conseil de la municipalité, les employés de celle-ci et les citoyens ;
 - v. La loyauté envers la municipalité ;
 - vi. La recherche de l'équité.
 - Il énonce les règles déontologiques qui doivent guider la conduite d'une personne à titre de membre du conseil, d'un comité ou d'une commission de la municipalité ;
 - De plus, il détermine les mécanismes d'application et de contrôle des règles déontologiques applicables.
- 3- Que l'adoption de ce règlement se fera lors de la séance ordinaire du conseil qui aura lieu le lundi 2 juin 2025 à 18 h 30, à la salle des loisirs située au 3, rue Saint-François à Beaulac-Garthby.

DONNÉ À BEULAC-GARTHBY, CE 6^E JOUR DE MAI 2025.

M^{me} Jessica Lacerte,

Directrice-générale et greffière-trésorière par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Jessica Lacerte, résidant à Saints-Martyrs-Canadiens, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en le publiant sur le site Internet de la municipalité le 6 mai 2025 et en l'affichant au bureau municipal et au bureau de poste.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 6 mai 2025.

M^{me} Jessica Lacerte,

Directrice générale et greffière-trésorière par intérim

